COMINES - WARNETON
VILLE SANS FRONTIÈRES
DIRECTION GÉNÉRALE

Reçu le
08 MAI 2026

Comines-Warneton, le mercredi 29 avril 2026

Monsieur François DESQUESNES,
Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs
Locaux du Gouvernement Wallon
Rue d'Harscamp 22
5000 Namur

Agent traitant : Laura LEMOINE
Téléphone : 056/56.10.49.
Mail : laura.lemoine@villedecomines-warneton.be

Vos références :
Nos références : LaL/Réforme-Provinces

**Objet : Supracommunalité. Réforme de l'institution provinciale. Consultation des communes sur les missions supracommunales provinciales. Avis. Décision.**

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, une ampliation de la décision prise par le Conseil Communal de Comines-Warneton en sa séance du 20.04.2026 (3ème objet e) relative à l'objet repris sous rubrique.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

POUR ORDRE :

Le Directeur Général,

Pour le Directeur Général,
(art. L1132-5 du C.D.L.D.)
Laura LEMOINE

Cédric VANYSACKER.
Chef de bureau administratif

La Bourgmestre,

Alice LEEUWERCK.

Royaume de Belgique
Province du Hainaut
Arrondissement de Mouscron

Ville de Comines-Warneton

# *EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE COMINES-WARNETON*

***Séance du 20.04.2026***

*PRÉSENTS :*

*Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre-Présidente ;*
*MM. Philippe MOUTON, Jean-Jacques PIETERS, David KYRIAKIDIS, Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT et Chantal BERTOUILLE, Échevins ;*
*MM. Frédéric HALLEZ, Pascal HEYTE, Didier SOETE, Mmes Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON, Sylvie DEMEERSSEMAN, MM. Joël LINDEBOOM, Jean-Baptiste RAMON, Augustin DURNEZ, Vincent BATAILLE, Mme Johanna MOENECLAEY, M. David WERQUIN, Mme Virginie BAELEN, M. Xavier VERSCHAEVE, Mme Florence DEKIMPE, M. Louis VANDAMME, Mme Florence LAMOOT, M. Teddy VANDEVYVERE et Mme Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Conseillers Communaux ;*
*M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.*

---

***3e objet : Supracommunalité. Réforme de l'institution provinciale. Consultation des communes sur les missions supracommunales provinciales. Avis. Décision.***

---

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Vu la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 du 11.07.2024 du Gouvernement Wallon ;*

*Vu la note d'orientation du 18.12.2025 du Gouvernement Wallon prévoyant de renforcer le rôle supra-communal des Provinces ;*

*Vu le courrier du 22.12.2025 de Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux du Gouvernement Wallon, par lequel l'avis des Conseils Communaux est sollicité quant aux missions supra-communales qu'ils souhaitent voir conservés ou développés au niveau du territoire provincial car jugées indispensables ;*

*Considérant que la Ville de Comines-Warneton fait partie intégrante de la Province du Hainaut ;*

*Considérant que de nombreuses collaborations (gestion des eaux de surface, formation continue pour le personnel administratif et technique communal, secteur culturel, services du Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial, ...) sont mises en place entre les services communaux et provinciaux, et ce, au profit des habitants de Comines-Warneton et de l'intérêt général ;*

*Attendu que dans l'hypothèse d'une suppression – totale ou partielle – des institutions provinciales, il y a lieu d'attirer l'attention du Gouvernement Wallon sur la nécessité d'assurer pour les communes une neutralité budgétaire à long terme, tant en ce qui concerne le transfert des ressources – matérielles et humaines – qu'en ce qui concerne la gestion de la dette provinciale ;*

*Vu le caractère périphérique de la Ville, enclave hennuyère coincée entre la France et la Région Flamande ;*

*Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;*

*DÉCIDE, à l'unanimité :*

*Article 1. – D'attirer l'attention des autorités régionales sur les particularités, géographiques et administratives (entre autres la tutelle spéciale de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut sur les actes adoptés par les organes communaux), de l'entité et sur l'impossibilité de se substituer aux services et tâches rendus par les services provinciaux*

*Art.2. – D'attirer l'attention du Gouvernement Wallon sur la nécessité absolue, dans l'hypothèse d'une réforme, voire suppression des Provinces, d'assurer pour les communes une neutralité budgétaire totale à long terme, tant en termes de ressources humaines qu'en termes de ressources matérielles, et sur la nécessité d'assurer pour le citoyen une neutralité fiscale et de préserver les conditions de travail du personnel provincial.*

*Art. 3. – La présente délibération sera transmise à :*

- *Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux du Gouvernement Wallon ;*
- *Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.*

*PAR LE CONSEIL :*

*Le Secrétaire,*
*(s) C. VANYSACKER.*

*La Présidente,*
*(s) A. LEEUWERCK.*

*POUR EXTRAIT CONFORME :*

*La Bourgmestre,*

*Alice LEEUWERCK.*

*Le Directeur Général,*

Pour le Directeur Général,
(art. L1132-5 du C.D.L.D.)
Laura LEMOINE

*Cédric VANYSACKER.*

Chef de bureau administratif